

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
5 novembre 2018**

---

**Séance ordinaire du 5 novembre 2018**

---

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 5 novembre 2018 à 20 h, à laquelle sont présents :

Messieurs les conseillers Gaétan Coutu, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Clément Brisson, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Patrick Bonvouloir, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**Moment de réflexion**

À 20 h, un moment de réflexion est tenu.

**2018-11-870**

**Ordre du jour**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'adopter l'ordre du jour, le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2018-11-871**

**Procès-verbaux d'octobre 2018**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie des procès-verbaux des séances tenues en octobre 2018;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2018 et des séances extraordinaires tenues le 29 et le 31 octobre 2018, tels que rédigés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2018-11-872**

**Comptes**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 5 novembre 2018 totalisant un montant de 88 508,47 \$;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'autoriser le paiement des comptes présentés;
- de retenir les chèques émis à Labo S.M. Inc. et à Nordikeau inc. jusqu'à la réception des rapports attendus.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Première période de questions**

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes de la salle désirant s'exprimer sur divers sujets.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
5 novembre 2018**

**Liste de la correspondance**

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 5 novembre 2018.

**2018-11-873**

**École Notre-Dame-du-Sourire : demande de commandite pour la partie de cartes**

Considérant la lettre datée du 28 septembre 2018 de l'école Notre-Dame-du-Sourire demandant une commandite pour la partie de cartes annuelle qui se tiendra le samedi 1<sup>er</sup> décembre 2018;

Considérant qu'un don de la Municipalité pour cette activité est prévu au budget 2018;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 100 \$ à titre de commandite pour la partie de cartes annuelle.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2018-11-874**

**Murielle Papineau : demande de paiement de congé de maladie**

Considérant le courriel daté du 27 septembre 2018 de Madame Murielle Papineau, ancienne directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, demandant le paiement de 11,5 heures de congé de maladie non payées au moment de la fin de son emploi en août 2016;

Considérant que les membres du Conseil sont favorables à cette demande;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'autoriser le paiement des heures de congé de maladie conformément au document daté du 5 novembre 2018 préparé à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2018-11-875**

**Campagne de vaccination Proxim**

Considérant le courriel daté du 2 novembre 2018 de Monsieur Yassine Amnay, pharmacien affilié à Proxim, concernant la campagne de vaccination contre la grippe;

Considérant que le vaccin sera offert et administré gratuitement par l'infirmière de la pharmacie aux résidents à risque de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que Monsieur Amnay demande de pouvoir utiliser un local communautaire de la Municipalité;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'autoriser la campagne de vaccination Proxim et de mettre à la disposition de l'infirmière un local gratuit le dimanche 11 novembre 2018 de 16 h à 18 h.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
5 novembre 2018**

**Déclaration des intérêts pécuniaires**

Les déclarations des intérêts pécuniaires de Monsieur le maire Patrick Bonvouloir et de Messieurs les conseillers Gaétan Coutu, Jean-Philippe Cuénoud et Clément Brisson sont déposées.

2018-11-876

**Congrès FQM 2019 : réservation de chambres**

Considérant la nouvelle procédure de l'hôtel Delta Québec en ce qui a trait à la réservation de chambres dans le cadre du Congrès de la FQM qui se tiendra du 26 au 28 septembre 2019 à Québec;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'autoriser la réservation de deux chambres pour deux nuits à l'hôtel Delta Québec au tarif de 242 \$ par chambre, par nuit, plus taxes;
- de prévoir les sommes nécessaires au budget 2019.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2018-11-877

**Politique en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires concernant les employés municipaux**

Considérant que l'employeur a le devoir de protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique de ses employés et d'assurer la sécurité de tous dans leur milieu de travail;

Considérant que tout employé a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique et de veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité et l'intégrité physique des autres employés ou de tiers qui se trouvent sur les lieux du travail;

Considérant que l'employeur s'engage à prendre les moyens raisonnables pour fournir et maintenir un milieu de travail exempt de drogues, d'alcool et de toutes autres substances similaires;

Considérant que la consommation de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires peut affecter le rendement, le jugement ou les capacités d'un employé et avoir de graves conséquences sur ses collègues, les citoyens de la Municipalité et le public en général, incluant l'image et la réputation de la Municipalité;

Considérant que la *Loi encadrant le cannabis* précise qu'un employeur peut, en vertu de son droit de gérance, encadrer l'usage de cannabis, voire l'interdire complètement;

Considérant que l'employeur souhaite accompagner activement tout employé éprouvant des problèmes de consommation de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires;

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du projet de la *Politique en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires* concernant les employés municipaux;

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance de la mise en garde de la FQM quant à deux aspects de cette politique;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
5 novembre 2018**

- d'adopter la *Politique concernant l'usage de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires* concernant les employés municipaux.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2018-11-878**

**Bureau municipal : revêtement du plancher au sous-sol**

Considérant que les membres du Conseil désirent octroyer un contrat pour remplacer le revêtement du plancher de la salle du Conseil, du corridor et de la cuisine situés au sous-sol du bureau municipal;

Considérant les soumissions reçues;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'octroyer le contrat pour le remplacement du revêtement du plancher au sous-sol du bureau municipal à Les Géants du couvre-plancher, selon les termes de la soumission datée du 4 octobre 2018, le tout pour un montant maximal de 5 357,51 \$ plus taxes;
- de prendre les sommes nécessaires à l'excédent non affecté.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2018-11-879**

**Vérification financière 2018**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'offre de service de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton de Granby pour la vérification financière 2018 de la Municipalité;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'accorder le contrat pour la vérification financière, la production des déclarations fiscales 2018 et la reddition de compte pour le TECQ à la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton de Granby, selon l'offre de service datée du 10 octobre 2018, le tout pour un montant de 16 960 \$ plus taxes;
- de prévoir les sommes nécessaires au budget 2019.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**États comparatifs**

Les états comparatifs préparés en date du 31 octobre 2018 sont déposés.

**2018-11-880**

**Règlement d'emprunt 2000-315: frais de refinancement**

Considérant que les frais de refinancement de l'emprunt par billets au montant de 229 300 \$, échéant le 11 février 2019, sont évalués à 4 586 \$;

Considérant que le Conseil municipal peut décider de payer les frais de refinancement à même le fonds général;

Considérant que les frais de refinancement seront amortis sur une période de 5 ans;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
5 novembre 2018**

- de payer les frais de refinancement à même le fonds général;
- de prévoir les sommes nécessaires aux budgets 2019 et suivants..

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Afficheur de vitesse : relocalisation**

Le dossier concernant la relocalisation de l'afficheur de vitesse situé près du 278 rue Principale (Route 104) est reporté au printemps 2019. Entre temps, la Municipalité verra au rechargement de la batterie de l'afficheur.

**2018-11-881**

**Programme TECQ 2014-2018 : bilan de la programmation de travaux**

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Considérant que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Considérant que la Municipalité désire présenter le bilan de la programmation de travaux;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
5 novembre 2018**

- que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars 2019.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2018-11-882**

**Exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de traitement d'eau potable : contrat**

Considérant qu'un appel d'offres par invitation a été effectué pour la fourniture de services techniques reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de traitement d'eau potable;

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'octroyer le contrat pour la fourniture de services techniques reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de traitement d'eau potable 2019 au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Aquatech, Société de gestion de l'eau inc. pour un montant de 45 900 \$ plus taxes, la présente résolution constituant le contrat entre les parties, l'appel d'offres ainsi que la soumission de la firme faisant partie intégrante de la présente résolution;
- de prévoir les sommes nécessaires au budget 2019.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2018-11-883**

**Ville de Saint-Césaire : autorisation pour le forage d'un puits**

Considérant que la Ville de Saint-Césaire est à la recherche d'eau potable;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a demandé l'autorisation pour la réalisation d'un forage pilote et la construction d'un puits sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville à proximité de l'installation d'eau potable située dans le rang du Haut-de-la-Rivière Nord;

Considérant que tous les frais pour ce projet sont à la charge de la Ville de Saint-Césaire;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'entériner l'autorisation donnée à la Ville de Saint-Césaire pour procéder aux travaux demandés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Rapport des permis**

Le rapport des permis émis pour le mois d'octobre 2018 est déposé au Conseil.

**2018-11-884**

**GESTIM : nomination**

Considérant que la Municipalité a retenu les services de la firme Gestion Électronique de Services Techniques et d'Inspection Municipale inc. (GESTIM) pour pourvoir au poste d'inspecteur municipal et en bâtiment;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
5 novembre 2018**

Considérant que Monsieur Julien Auclair n'est plus à l'emploi de la firme GESTIM;

Considérant que la nomination d'un nouvel employé de GESTIM est nécessaire;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'ajouter Madame Claudel Taillon-Boulianne, de la firme GESTIM, à la liste des fonctionnaires désignés pour :
  - l'émission des permis et certificats;
  - l'application des règlements d'urbanisme;
  - la gestion des cours d'eau;
  - l'application de la section IV de la *Loi sur les compétences municipales* concernant les clôtures mitoyennes, les fossés mitoyens, les fossés de drainage et les découverts;

en remplacement de Monsieur Julien Auclair, et ce, effectif à compter du 30 octobre 2018.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2018-11-885**

**Comité d'embellissement : oriflammes**

Considérant le courriel daté du 24 octobre 2018 de Madame Katty Lafranchise, membre du Comité d'embellissement, demandant l'achat de 4 oriflammes;

Considérant que des sommes sont disponibles au budget 2018;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'autoriser l'achat de 4 oriflammes pour un montant maximal de 875 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2018-11-886**

**Gradins – bois des anciens bancs : vente**

Considérant que la Municipalité a fait paraître une annonce pour la vente du bois des anciens bancs des gradins du terrain des loisirs (38 planches);

Considérant qu'une seule offre a été reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'autoriser la vente des 38 planches de bois à Monsieur Michel Allaire pour la somme de 66,88 \$ (1,76 \$/planche);
- d'informer Monsieur Allaire que les planches devront être récupérées dans les 5 jours de la notification de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Rapports du maire et des comités**

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
5 novembre 2018**

**Nettoyage de fossés : demandes**

**2018-11-887**

Considérant que la Municipalité prévoit effectuer des travaux de nettoyage de fossés de chemins cet automne et qu'elle désire recevoir les demandes des citoyens;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'inviter les citoyens qui désirent que des travaux de nettoyage de fossés soient effectués, à transmettre leurs demandes au plus tard le vendredi 30 novembre 2018 au bureau municipal.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Deuxième période de questions**

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes de la salle désirant s'exprimer sur divers sujets.

**2018-11-888**

**Levée de la séance**

Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose de lever la séance.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

\_\_\_\_\_  
Patrick Bonvouloir, maire

\_\_\_\_\_  
Christianne Pouliot, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

\_\_\_\_\_  
Christianne Pouliot, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**Attestation relative à la signature des résolutions**

Je soussigné Patrick Bonvouloir, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Patrick Bonvouloir, maire

**Séance extraordinaire du 19 novembre 2018**

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 19 novembre 2018 à 23 h 20, à laquelle sont présents :

Messieurs les conseillers Gaétan Coutu, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Clément Brisson, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Patrick Bonvouloir, maire.



**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
19 novembre 2018**

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

Tous les membres du Conseil sont présents et renoncent à l'avis de convocation.

**2018-11-889**

**Réservoir : analyseur de chlore**

Considérant que les sondes de chlore et de pH de l'analyseur de chlore situé au réservoir d'eau potable sont défectueuses;

Considérant le coût élevé de remplacement des sondes;

Considérant la soumission reçue pour l'achat d'un nouvel analyseur;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'octroyer le contrat pour la fourniture d'un analyseur de chlore avec sonde de pH à Chloratech inc., selon les termes de la soumission datée du 16 novembre 2018, le tout pour un montant maximal de 5 025 \$ plus taxes;
- d'autoriser les frais d'installation de l'analyseur par un électricien pour un montant maximal de 2 500 \$ plus taxes;
- de prendre les sommes nécessaires au poste « Réservoir » du budget 2018.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Période de questions**

Il n'y a aucune personne présente dans la salle.

**Levée de la séance**

Considérant que les membres du Conseil ne désirent traiter d'aucun autre sujet, la séance extraordinaire est levée.

\_\_\_\_\_  
Patrick Bonvouloir, maire

\_\_\_\_\_  
Christianne Pouliot, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

\_\_\_\_\_  
Christianne Pouliot, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**Attestation relative à la signature des résolutions**

Je soussigné Patrick Bonvouloir, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de la résolution qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Patrick Bonvouloir, maire